



28-29  
OCTOBRE  
2020



---

## **Le nouveau code de la justice pénale des mineurs**

**Mercredi 28 octobre 2020**

(9h30-12h30)

3 heures de Formation



---

# PROGRAMME

## 9h30 – 12h30



### Intervenants :

- **Etienne LESAGE**, vice-président de la Commission Libertés et droits de l'homme du CNB, avocat au Barreau de Paris,
- **Dominique ATTIAS**, experte CNB auprès du GT droit des mineurs, Vice-Présidente de la FBE, avocate au Barreau de Paris,
- **Carole SULLI**, membre de l'antenne des mineurs, co-responsable de la commission mineurs du Syndicat des Avocats de France, avocate au barreau de Paris,
- **Sophie LEGRAND**, juge pour enfant au TJ de Tours, secrétaire nationale du Syndicat de la magistrature
- **Alice GRUNENWALD**, chargée de mission code de la justice pénale des mineurs (CJPM) à la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ)

**MODERATEUR** : Etienne LESAGE



# 1<sup>ER</sup> PARTIE : INTRODUCTION ET PRESENTATION DU CADRE PROCEDURAL

ACCUEIL ET PRESENTATION DE LA FORMATION : Etienne LESAGE

INTRODUCTION :

Présentation du cadre juridique Etienne LESAGE

Les grands principes : Etienne LESAGE

- Les axes de la réforme
- Les principes généraux



## 1<sup>ER</sup> PARTIE : INTRODUCTION ET PRESENTATION DU CADRE PROCEDURAL

### **Présentation des intervenants : Dominique ATTIAS**

Magistrats de la DPJJ / un JE

### **Présentation Générale de l'organisation du CJPM – Architecture du code : Carole SULLI**

Les grands changements procéduraux :

- La césure
- Les mesures judiciaires
- La place de la défense dans ce nouveau cadre procédural (accélération procédurale, la place des droits de la défense, etc...)



## 1<sup>ER</sup> PARTIE : INTRODUCTION ET PRESENTATION DU CADRE PROCEDURAL

**Le choix d'un Code de la justice pénale des mineurs** Alice GRUNENWALD

**Les acteurs :** Dominique ATTIAS

- La spécialisation des acteurs
- Les différentes parties à la procédure



## 1<sup>ER</sup> PARTIE : INTRODUCTION ET PRESENTATION DU CADRE PROCEDURAL

### PRESENTATION DE LA PARTIE PROCEDURALE

#### Les dispositions communes aux différentes phases de la procédure pénale

- **Cadre procédural inchangé ? : Sophie LEGRAND et Carole SULLI**
  - Investigations sur la personnalité du mineur
  - Audition libre
  - Défèrement
  - Retenue
  - GAV
  - Information judiciaire par le juge d'instruction pour les affaires criminelles ou complexes
  - Instruction



## 1<sup>ER</sup> PARTIE : INTRODUCTION ET PRESENTATION DU CADRE PROCEDURAL

### ▪ Un âge de la responsabilité pénale ?

Présomption simple de responsabilité pénale **Alice GRUNENWALD**

- Point de vue du JE **Sophie LEGRAND**
- Point de vue de l'avocat **Dominique ATTIAS**

**ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS**



## 1<sup>ER</sup> PARTIE : INTRODUCTION ET PRESENTATION DU CADRE PROCEDURAL

## 2<sup>ième</sup> PARTIE : CAS PRATIQUE

*« Comme le texte est complexe, le choix a été fait de présenter le code à partir d'un cas pratique qui déroule la procédure. Chacun des professionnels exposera son point de vue en alternance entre magistrat et avocat. »*

### **Cas pratique :**

Jordan CREDOF et Alex DALLOZ, mineurs de 15 ans et 17 ans sont mis en cause pour vol en réunion avec violences, à l'encontre de Clara LITEC, majeure de 19 ans.

Les faits ont été commis le 30 mars 2021.

Alex, récidiviste sous l'empire de l'ordonnance de 1945, a été condamné à une remise à parents, un sursis probatoire pour détention de stupéfiants et une mise sous protection judiciaire (MSPJ) pour outrage et rébellion.

Jordan est inconnu des services de police et de justice.



## 1<sup>ER</sup> PARTIE : INTRODUCTION ET PRESENTATION DU CADRE PROCEDURAL

### LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION PUBLIQUE

Le rôle du parquet dans l'orientation de la procédure **Carole SULLI**

### PROCEDURE PREALABLE AU JUGEMENT

L'orientation de la procédure, quel processus ?

- **Défèrement** : **Alice GRUNENWALD**
  - Avec audience unique
  - Sans audience unique
  
- **Cas de saisines de la juridiction sans défèrement**
  - Quelles difficultés posées pour le magistrat ? **Sophie LEGRAND**
  - Quelles difficultés posées pour l'avocat ? **Dominique ATTIAS**

**ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS**



1<sup>ER</sup> PARTIE : INTRODUCTION ET PRESENTATION DU CADRE PROCEDURAL

## 2<sup>ème</sup> PARTIE : LE JUGEMENT

LES DIFFÉRENTES POSSIBILITÉS POUR CHACUN DES DEUX MINEURS Alice GRUNENWALD

### L'AUDIENCE UNIQUE

Audience unique ? Sophie LEGRAND

- Les investigations (informations relatives à la personnalité du mineur)
- Le dossier unique de personnalité



## 2<sup>ème</sup> PARTIE : LE JUGEMENT

### Points de vigilances

- ❑ La place de la partie civile **Dominique ATTIAS**
  
- ❑ Les autres points de vigilances : **Carole SULLI**
  - La Détention provisoire (Attention le JE retrouve la compétence du JLD)
  - Les nullités
  - Les parents



## 2<sup>ème</sup> PARTIE : LE JUGEMENT

### LA PROCEDURE DE CESURE :

- Audience statuant sur la culpabilité **Sophie LEGRAND**
- Audience statuant sur la sanction **Alice GRUNENWALD**

**Point(s) de vigilance(s) :** **Dominique ATTIAS et Carole SULLI**

- La partie civile
- Les difficultés posées pour l'avocat
- Les nullités
- La publicité restreinte

**ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS**



## 2<sup>ème</sup> PARTIE : LE JUGEMENT

### LES MESURES POSSIBLES :

- Les mesures éducatives judiciaires provisoires et post sentencielles **Alice GRUNENWALD**
- Mesures de sûreté **Carole SULLI**
- Les peines **Sophie LEGRAND**

### LES VOIES DE RECOURS : **Etienne LESAGE**

### L'APPLICATION ET L'EXECUTION DES PEINES / JUSTICE RESTAURATIVE : **Carole SULLI**

### ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

Le nouveau code de la justice pénale des mineurs



## PROPOS CONCLUSIFS

Reste-t-il encore une justice pénale des mineurs ? **Dominique ATTIAS**

« *Le Conseil national des barreaux vous remercie pour votre participation.* »